



## En 2020, la CADES a émis avec succès 23 milliards d'euros d'emprunts à moyen et long terme sur les marchés internationaux

## En 2021, le programme de financement indicatif à moyen et long terme s'élèvera à 40 milliards d'euros

La Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale (CADES), en charge de financer et d'amortir la dette sociale en France, dresse le bilan de l'année 2020 écoulée et annonce son programme de financement indicatif pour l'année 2021.

« Nous jouons un rôle clef dans cette crise en garantissant la continuité opérationnelle du système de sécurité sociale et en amortissant sa dette suffisamment rapidement afin qu'elle ne pèse pas sur les générations futures. Depuis sa création, la CADES a toujours été un émetteur très actif sur les marchés financiers internationaux, bénéficiant d'une confiance sans cesse renouvelée que lui témoignent les investisseurs en souscrivant aux obligations qu'elle émet. L'attrait pour nos émissions, qui s'est confirmé en 2020, sera un atout décisif dans le succès de la mission que nous a confié le Parlement d'amortir la dette sociale », **a déclaré Jean-Louis Rey, Président du Conseil d'administration de la CADES.**

### En 2020, 23 milliards d'euros de dette sociale ont été refinancés sur les marchés financiers internationaux

Au premier semestre 2020, la CADES a réalisé avec succès son programme de financement initial à moyen et long terme d'un montant de 4 milliards d'euros.

La CADES a notamment clôturé en mai un emprunt de référence d'un montant de 3 milliards de dollars qui a suscité un vif intérêt des marchés financiers, réunissant en quelques heures une participation record de 122 investisseurs pour un livre d'ordres de plus de 8 milliards de dollars.

A l'issue du vote en juillet par le Parlement, d'une reprise de 136 milliards d'euros de dette sociale et d'un prolongement de sa durée de vie en 2033, la CADES a lancé, dès le mois de septembre, un programme moyen et long terme complémentaire pour 2020 d'un montant de 20 milliards d'euros.

Ce programme de financement, mis en œuvre au second semestre 2020, s'est inscrit dans le cadre d'émissions sociales (social bonds) et s'est traduit par la réalisation de cinq émissions sociales pour un montant total de 18,9 milliards d'euros levés sur les marchés financiers pour

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer, directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

des maturités allant de 5 à 10 ans. La maturité moyenne de ces opérations ressort à 8,3 ans avec un taux moyen de financement de -0,33%.

Répondant à la volonté réaffirmée des investisseurs de renforcer leurs investissements à caractère social, ce programme d'émissions sociales a suscité un intérêt marqué sur les marchés financiers internationaux, et notamment des investisseurs ESG, qui ont largement participé, à hauteur de 53,6%, aux émissions proposées par la CADES au cours du semestre d'après l'estimation qu'en font les banques ayant dirigé le placement des emprunts.

Sur le segment à court terme, la CADES a en outre, émis sur les marchés monétaires internationaux des papiers commerciaux libellés en euros et en dollars pour un volume total de 23,2 milliards d'euros au taux moyen de -0,498%.

Au 31 décembre 2020, 20 milliards d'euros prévus par le décret d'août 2020 au titre des opérations de reprise de dette auront ainsi été versés à l'ACOSS pour 16,4 milliards d'euros et à la CCMSA pour 3,6 milliards d'euros (ce dernier versement devant intervenir le 31 décembre 2020).

A date, ce sont ainsi 187,3 milliards d'euros de dette sociale qui auront été amortis et refinancés par la CADES sur les 280,5 milliards d'euros repris depuis sa création (y compris les 20 milliards d'euros au titre de 2020).

## **En 2021, un programme de financement indicatif de 40 milliards d'euros prévu à moyen et long terme**

En 2021, la CADES poursuivra la mission que lui a confiée le Parlement d'amortir la dette sociale.

L'objectif d'amortissement de la CADES voté par le Parlement, dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021, a été fixé à 17 milliards d'euros pour 2021 (contre 15,9 milliards d'euros en 2020 et 16 milliards d'euros en 2019).

La CADES projette d'émettre au cours de l'année 2021 40 milliards d'euros d'obligations à moyen et long terme.

Ce programme pourrait inclure jusqu'à 35 milliards d'euros d'émissions d'emprunts de référence en euros, en dollars ou en livres sterling, qui seraient émis sous format social.

Il sera complété par l'émission d'emprunts de diversification, pour un montant de 5 à 10 milliards d'euros, sous forme d'abondements de souches existantes, d'emprunts indexés sur l'inflation française, d'emprunts en devises non stratégiques ou de placements privés.

Par ailleurs, au titre de ses émissions à court terme, la CADES prévoit d'émettre des papiers commerciaux, libellés en euros et en dollars à concurrence d'une trentaine de milliards d'euros.

Conformément à la loi d'août 2020, un décret précisera les dates et montants du versement de la deuxième tranche de 40 milliards d'euros au titre des opérations de reprise par la CADES en 2021.

## **A propos de la CADES**

Créée en janvier 1996 par le gouvernement français, la Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale a pour mission de financer et d'amortir la dette sociale en France par l'émission d'emprunts obligataires à court, moyen et long terme sur les marchés de capitaux internationaux.

Pour mener à bien sa mission, des ressources régulières lui sont assurées par la population française pour le paiement des intérêts et pour l'amortissement de la dette.

Placée sous la tutelle du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance et du ministre des solidarités et de la santé, la CADES exerce sa mission sous le contrôle du Parlement et du Conseil Constitutionnel.

*Ne pas diffuser, directement ou indirectement, aux États-Unis ou distribuer,  
directement ou indirectement, à des ressortissants des États-Unis*

La liaison de la CADES avec la sphère sociale est assurée par un conseil d'administration et un comité de surveillance qui comprend en outre quatre parlementaires.

Fort de la mission confiée par le Parlement, la CADES s'inscrit comme l'un des maillons essentiels dans la maîtrise et la réduction de la dette sociale en France en s'appuyant sur des mécanismes de financement et d'amortissement efficaces et éprouvés.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2017, les équipes de la CADES et de l'AFT (Agence France Trésor) se sont rapprochées afin de constituer un pôle d'excellence dans l'émission de titres publics français. Dans ce cadre, la CADES a confié à l'AFT la responsabilité opérationnelle de ses activités de financement. La CADES est maintenue en tant qu'entité indépendante garantissant l'effectivité du principe de cantonnement et d'amortissement de la dette sociale, conservant les prérogatives de son président exécutif, du conseil d'administration et de son comité de surveillance. L'AFT agit au nom et pour le compte de la CADES en utilisant ses personnels qu'elle lui a mis à disposition.

Toutes les informations concernant la CADES et ses émissions sont disponibles sur [www.cades.fr](http://www.cades.fr)

## CADES REMBOURSER LA DETTE – ASSURER LE FUTUR



Geneviève Gauthey  
Secrétaire générale  
01 40 04 15 41  
[genevieve.gauthey@cades.fr](mailto:genevieve.gauthey@cades.fr)

**Relations presse**  
Isabelle Dray  
01 56 88 11 29  
[idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

**actifin**  
communication financière  
**Relations investisseurs**  
Alexandre Commerot  
01 56 88 11 11  
[acommerot@actifin.fr](mailto:acommerot@actifin.fr)

### AVERTISSEMENT

*Les présents documents écrits ne doivent pas être diffusés aux États-Unis. Les informations contenues dans les présentes ne constituent pas une offre de valeurs mobilières à vendre aux États-Unis.*

*Les présents documents ne doivent pas être diffusés, directement ou indirectement, aux États-Unis (y compris dans leurs territoires et possessions, un quelconque État des États-Unis et le District of Columbia). Les présents documents ne constituent pas ni ne font partie d'une offre ou d'une sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux États-Unis. Les BILLETS auxquels il est fait référence dans les présentes n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi états-unienne de 1933 sur les valeurs mobilières, telle que modifiée (la « Securities Act »), et ne peuvent être proposés ou vendus aux États-Unis ou à des ressortissants des États-Unis à moins d'être inscrits en vertu de la Securities Act ou d'une exemption des obligations d'inscription de la Securities Act. Aucune offre publique de titres ne sera faite aux États-Unis.*